



SYNDICAT CGT ADMR

10 PLACE LOUIS LEBEL

62130 SAINT POL SUR TERNOISE

LA VERITE RIEN QUE LA VERITE

DICTATURE, ABUS DE POUVOIR, MANIPULATION, ENTRETIEN DE LA PEUR SALARIALE,

Chère collègues,

L'employeur ne supporte vraiment pas son échec devant les Prud'hommes.

Lors des deux dernières réunion CSE, il a encore abusé de ses pouvoirs en gérant les décisions et déroulement de celles-ci.

Ces faits représentant des délits d'entraves au bon fonctionnement du CSE, la CGT va les faire constater en saisissant de nouveau l'inspection du travail.

En effet,

- Il interdit que soit retranscrit l'intégralité des faits, surtout ceux qui sont contraires à lui-même et venant de la CGT.
- Il interdit la lecture du PV avant son approbation car la CGT demande que soit noté certains faits justifiant et prouvant les mensonges de l'employeur.
- Il interdit les prises de parole de la CGT, malheureusement et toujours en désaccord avec lui.
- Il impose son règlement intérieur CSE. Il en prend le monopole, alors que le CSE ne lui appartient pas.

MAIS LE PLUS GRAVE

- Il a fait approuver, reconnaître, par quelques membres CSE des soi-disant anciens accords collectives NAO ; balayant ainsi 3 ans de combat CGT dument et honnêtement gagné devant les prud'hommes.

IL VOUS PRIVE AINSI DU PAIEMENT DE VOS TEMPS DE DEPLACEMENT ET INDEMNITES KILOMETRIQUES chaque mois

Mais où sont ses accords ? l'employeur est **incapable de nous les fournir**, malgré plusieurs demandes de notre part.

Tout simplement parce qu'ils n'existent pas.

Si vraiment ils existaient, **pourquoi ne pas s'en servi pour gagner** aux prud'hommes ?

Tout simplement parce qu'ils n'existent pas.

Comment compte-t-il vous faire avaler la PILULE ?

Tournez la page...

La pilule pour oublier

L'employeur nous annonce un bénéfice sur l'année 2020, **en grattant** (nous utilisons son propre terme) **en grattant par ci par là**.

Comment une association à but non lucratif arrive-t-elle à faire du bénéfice ?

Sur quoi, sur qui ? hé bien mesdames,

- **Sur le non-paiement vos temps de déplacement et indemnités kilométriques au réel...le non-paiement de ses temps est assimilé à du travail dissimulé « au noir »**
- **Sur vous mesdames en catégorie A dont l'employeur vous font faire des toilettes alors qu'il n'a pas le droit. Mais il gagne par rapport à votre taux horaire inférieur à celui d'une catégorie B ou C.... Esclavage**
- **sur vous qui avez une reconnaissance travailleur handicapé : car il bénéficie de crédit d'impôt, exonérations de charges salariales.**
- **Sur vous qui êtes à temps partiel et travaillé à temps plein alors qu'il n'a pas le droit de vous faire travailler 35h ou plus sur une semaine...soumission de la femme....**

Mais souriez mesdames, **l'employeur, en vous sacrifiant du pouvoir d'achat chaque mois** (ce qui devrait être pris en compte pour le calcul de votre retraite) va vous en reverser une partie sous la forme de prime de pouvoir d'achat, mais une fois l'an (ce qui ne rentrera pas en compte pour votre retraite).

LA FAMEUSE PRIME POUVOIR D'ACHAT

Réfléchissez chères collègues et posez vous ces questions :

- Qui va la toucher dans son intégralité ?
- Qui ont des contrats au-dessus de 104h ? (Puisque cela est calculé au prorata de votre contrat)
- Qui sont les plus souvent en arrêt maladie et dont la prime va diminuer très fortement ?

L'employeur confond salariés et bénévoles.

L'employeur confond dialogue sociale et décision unilatérale.

CETTE PILULE LA CGT N'EN VEUT PAS

Nous voulons une prime unique, identique, égale pour tous et toutes

CETTE PILULE NE NOUS FERA PAS TAIRE

Nous ne pouvons même pas montrer notre colère et désaccord en continuant d'enregistrer nos km et temps de déplacement sous peine de sanction et de licenciement. **ALORS**

LA CGT EST PLUS QUE DETERMINEE A VOUS REPRESENTER ET FAIRE VALOIR VOS DROITS ET LA RECONNAISSANCE DE NOTRE TRAVAIL

MANIFESTEZ-NOUS VOTRE SOUTIEN CAR LA CGT NE LACHERA RIEN